

**ATTESTATION DE RECHERCHE INFRUCTUEUSE DE TIERS
CONDUISANT A UNE ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES
POUR PERIL IMMINENT**

Loi N° 2013-869 du 27 septembre 2013

Modifiant la Loi N° 2011-803 du 5 juillet 2011,

**Art. L3212-1, II, 2° : Dispositif sans Tiers « en cas de Péril imminent
pour la santé de la personne »**

A joindre impérativement au certificat de demande d'admission

À, le

Je soussigné(e),

Nom, prénom :atteste de l'absence de tiers pouvant signer la demande de soins psychiatriques sans consentement de M/Mme

Nom, prénom :

Né(e) le à

Aucune coordonnée de tiers

Personne(s) susceptible(s) de se porter tiers

Identité	Lien avec le patient	Coordonnées (adresse et/ou téléphone)

Modalités de contact	Date et heure	Commentaire	Réalisé par

Moyens de contact infructueux

Signature et cachet du médecin